



framato**me**

## Recueil d'avis - CSE d'octobre 2024 — Site de Lyon

### Création de la DCE et son impact sur les salariés MAD EDVANCE

Monsieur le directeur, chers collègues,

Le CSE de Lyon est consulté ce jour dans le cadre du projet de création de la direction constructions et essais EDF afin de rendre un avis portant sur les modalités de mise à disposition de ses salariés actuellement en mise à disposition dans cette direction chez EDVANCE.

Cette évolution de l'organisation concerne dan un premier temps EDF, mais se reporte donc sur EDVANCE, qui contribue à porter des compétences « construction et essais ingénierie et nouveau nucléaire » dans le groupe. Cela impactera plus spécifiquement les services Construction et Commissioning. Le principe du projet est de proposer à quelques dizaines de salariés Framatome actuellement MAD EDVANCE **une MAD chez EDF pour 2 à 3 ans.**

Nous notons qu'il s'agit d'une condition imposée par EDF à laquelle doit répondre Framatome.

Le choix de la direction Framatome des conditions de passage des salariés Framatome dans cette nouvelle Direction via EDVANCE : sans renouvellement possible de la MAD au bout de 3 ans maximum, le salarié Framatome MAD EDVANCE devra choisir de rester chez Framatome ou de partir chez EDF.

**Le risque pour Framatome** : le salarié voulant continuer à travailler sur un projet sur lequel il travaille depuis 3 ans devra passer chez EDF. Nous estimons que cela constitue un risque important de perte de compétences pour Framatome dans un contexte industriel très concurrentiel.

En outre le ou la salarié.e concerné.e par cette nouvelle MAD devra être proprement informé.e de la durée limitée de cette collaboration afin de maintenir son projet professionnel dans la direction souhaitée, sans imprévu.

Nous notons néanmoins que ce projet représente notamment, pour le ou la salarié.e volontaire mis à disposition chez EDVANCE, une perspective intéressante : il s'agit d'un projet motivant et valorisant, et le choix reviendra au salarié de continuer ou de changer d'employeur au bout de 3 ans.

Pendant les années chez EDVANCE, il sera de la responsabilité des hiérarchies Framatome d'utiliser ces compétences et de garder les salariés qui auront de nouvelles compétences. Cela implique de proposer des organisations adaptées et des conditions de travail attractives par rapport à notre filiale. Le projet EPR se développe, et trois ans peuvent drastiquement faire évoluer la perception des risques et bénéfices associés à ce projet.

La CFDT sera vigilante sur le respect du volontariat et le suivi des salariés Framatome par les services RH et le management concerné.

La CFDT rendra un avis **favorable** suite à cette information-consultation.

Merci pour votre attention.



#### VOTRE CONTACT CFDT

**Fanny PRADIER (élue titulaire)**

fanny.pradier@framatome.com



**Jean-Paul MARTIGNE (délégué syndical)**

jeanpaul.martigne@framatome.com